

Paris, le 30 mars 2017

René Hayoun
Président
Association de défense du droit forain

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur ses propositions concernant les évolutions du droit forain. Nous vous en remercions.

Comme Jean-Luc Mélenchon l'avait indiqué lors de sa visite à la Fête du Trône en mai 2013, les fêtes foraines sont souvent des grandes fêtes populaires. Elles demandent une organisation importante pour être accueillies dans de bonnes conditions. Cela n'est pas toujours aisé pour les communes.

Il est donc important de faire en sorte que les règles qui s'imposent aux forains ne soient pas trop contraignantes tout en veillant à ce que leur activité soit bien articulée avec le rythme de chacun dans les endroits où les fêtes s'installent.

Un programme à l'élection présidentielle ne peut malheureusement pas traiter de toutes les situations professionnelles. Nous n'avons donc pas précisément pris position par rapport aux mesures que vous préconisez.

Nous pourrions en revanche entamer cette discussion une fois arrivés au pouvoir.

Néanmoins, comme vous le mentionnez, beaucoup des mesures concernant le droit forain est de la responsabilité règlementaire des collectivités territoriales et notamment des communes. Les associations d'élus locaux devront ainsi être associés à la réflexion à mener.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise